

**CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**

**ÉTATS FINANCIERS**

Exercice clos le 31 mars 2016

## **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement du Canada (le Gouvernement), lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSNG. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CRSNG concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSNG sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant, tous les ans, à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable selon un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les réajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants du CRSNG, ont émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CRSNG sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du CRSNG en matière de rapports financiers.

Le président,

Le dirigeant principal des finances,

Original signé par

B. Mario Pinto, B.Sc., Ph.D., FRSC

Patricia Sauvé-McCuan

Ottawa, Canada

Le 15 juin 2016

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et au Ministre de l'Industrie

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 15 juin 2016

## CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

### État de la situation financière au 31 mars (milliers de dollars)

	2016	2015
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	4 879	5 415
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 138	2 121
Avantages sociaux futurs [note 5b]	860	1 133
<b>Total des passifs nets</b>	7 877	8 669
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	2 661	4 011
Débiteurs [note 6]	1 406	1 880
Avances	1 300	53
<b>Total des actifs financiers nets</b>	5 367	5 944
<b>Dette nette</b>	2 510	2 725
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	136	342
Immobilisations corporelles [note 7]	6 588	7 850
<b>Total des actifs non financiers</b>	6 724	8 192
<b>Situation financière nette</b>	4 214	5 467

Passif éventuel [note 8]

Obligations contractuelles et engagements [note 9]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

B. Mario Pinto, B.Sc., Ph.D., FRSC  
Président

Patricia Sauvé-McCuan  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 15 juin 2016

**CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**

**État des résultats et de la situation financière nette  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(milliers de dollars)**

	2016	2016	2015
	<u>Résultats prévus</u>	<u></u>	<u></u>
<b>Charges</b>			
Découverte	434 026	454 074	417 595
Innovation	374 666	368 713	370 998
Gens	284 890	272 904	271 670
Services internes	24 147	24 519	26 055
<b>Total des charges</b>	<u>1 117 729</u>	<u>1 120 210</u>	<u>1 086 318</u>
<b>Revenus</b>			
Revenus divers	-	86	51
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(1)	(1)
<b>Total des revenus</b>	<u>-</u>	<u>85</u>	<u>50</u>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<u>1 117 729</u>	<u>1 120 125</u>	<u>1 086 268</u>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le Gouvernement de Canada		1 113 298	1 081 343
Variations des montants à recevoir du Trésor		( 1 350)	1 409
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 10a]		6 944	6 779
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 11]		( 20)	( 1 208)
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<u>1118 872</u>	<u>1088 323</u>
<b>Excédent net (coût) des opérations après le financement et les transferts du gouvernement</b>		( 1 253)	2 055
<b>Situation financière nette - début de l'exercice</b>		5 467	3 412
<b>Situation financière nette - fin de l'exercice</b>		<u>4 214</u>	<u>5 467</u>

Information sectorielle [note 12]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**

**État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(milliers de dollars)**

	2016	2015
	<hr/>	<hr/>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	1 253	(2 055)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	588	2 258
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 851)	( 536)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	1	0
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<hr/> (1 262)	<hr/> 1 722
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	(206)	25
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette</b>	<hr/> ( 215)	<hr/> ( 308)
<b>Dette nette - début de l'exercice</b>	2 725	3 033
<b>Dette nette - fin de l'exercice</b>	<hr/> <hr/> 2 510	<hr/> <hr/> 2 725

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE**

**État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars  
(milliers de dollars)**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 120 125	1 086 268
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles [note 7]	(1 851)	( 536)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 10a]		
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 11]	(6 944)	(6 779)
	20	1 208
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer [note 4]	536	(1 903)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	( 17)	(19)
Augmentation des avantages sociaux futurs [note 5]	273	235
Augmentation (diminution) des débiteurs [note 6]	( 474)	550
Augmentation des avances	1 247	36
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(206)	25
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<u>1 112 709</u>	<u>1 079 085</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles [note 7]	588	2 258
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles [note 7]	1	-
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>589</u>	<u>2 258</u>
<b>Activités de financement</b>	-	-
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<u><u>1 113 298</u></u>	<u><u>1 081 343</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 mars

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants, des stagiaires postdoctoraux, des professeurs d'université et des partenariats de recherche universités-industrie. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSNG sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives. Le CRSNG réalise ses objectifs sous quatre programmes :

#### a) Découverte

Ce programme appuie la création de nouvelles connaissances et le maintien d'une capacité de recherche canadienne de grande qualité en sciences naturelles et en génie par l'entremise de subventions accordées aux chercheurs. L'avancement des connaissances générées par ces subventions est essentiel pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs au niveau postsecondaire reçoivent des fonds pour appuyer l'accélération des programmes de recherche en temps opportun ainsi que l'achat ou la mise au point d'équipement de recherche, ou pour leur faciliter l'accès à des ressources de recherche majeures et uniques.

#### b) Innovation

Ce programme favorise les partenariats en sciences naturelles et en génie et facilite le transfert des connaissances et des compétences au secteur des utilisateurs par l'entremise de subventions à l'appui de projets de recherche et d'activités de réseaux qui devraient avoir des retombées socioéconomiques. Ces subventions favorisent les partenariats et leur permettent également d'accroître la commercialisation des résultats de la recherche menée au Canada sous forme de produits, de services et de processus nouveaux au profit de tous les Canadiens.

#### c) Gens

Ce programme assure un appui afin d'attirer, de retenir et de former des personnes hautement qualifiées en sciences naturelles et en génie au Canada par l'entremise de programmes de chaires, de bourses et de suppléments. Ces activités sont essentielles pour développer le capital humain qui est nécessaire pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs, les étudiants et les jeunes profitent des subventions qui appuient la recherche postsecondaire et les activités de sensibilisation dans les universités, les musées, les centres de sciences et les organismes communautaires.

#### d) Services internes

Le CRSNG et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, d'évaluation des programmes ainsi que les services de vérification. Ce modèle de services administratifs communs s'est avéré très efficace pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. Par ailleurs, le CRSNG a ses propres services internes pour répondre aux besoins qui lui sont propres en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les services internes offrent du soutien à l'organisme dans son ensemble pour le financement des opérations et de l'entretien. Ils sont essentiels pour appuyer la prestation des programmes et d'autres obligations organisationnelles, incluant des activités qui s'appliquent à tout l'organisme plutôt qu'aux activités ne concernant qu'un programme en particulier.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### a) Autorisations parlementaires

Le CRSNG est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSNG ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*.

Le risque de liquidité est le risque que le CRSNG éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, le CRSNG se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque exercice, le CRSNG présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. Le CRSNG procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une

surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité du CRSNG stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque du CRSNG, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

b) Encaisse nette fournie par le Gouvernement du Canada

Le CRSNG fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSNG est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSNG sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères du Gouvernement.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSNG et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSNG a le droit de prélever du Trésor, sans autre affectation d'autorisations, pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

d) Revenus

Les revenus divers sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'opération ou l'événement qui a donné lieu aux revenus a lieu.

Inclus dans les revenus divers sont les revenus qui sont disponibles et non disponibles. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CRSNG. Bien que l'on s'attende à ce que les administrateurs généraux maintiennent le contrôle comptable, ils n'ont pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'organisme.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, et que l'engagement a été approuvé.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour des locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces montants sont aussi présentés comme étant un financement du gouvernement.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeur administré par le Gouvernement. Les cotisations du CRSNG au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSNG découlant du régime. La responsabilité du CRSNG relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du Gouvernement.

g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision pour moins-value est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSNG n'est pas exposé à un risque de crédit important. Les créances sont payables sur demande. Les créances représentent en majorité des sommes dues par d'autres ministères ou organismes publics du Gouvernement, pour lesquels le risque potentiel de pertes est minime. L'exposition maximale du CRSNG au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial individuel est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSNG n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels de réseau (achetés et conçus à l'interne)	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

j) Opérations entre apparentés

Les coûts des services fournis gratuitement par d'autres organisations de services communs ne sont pas comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette comme des fonds engagés par le gouvernement et des dépenses de programme.

k) Modifications comptables à venir

En mars 2015, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié deux nouvelles normes comptables, soit le chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés et le chapitre SP 3420, Opérations interentités. Ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Elles définissent ce qui constitue un apparenté et énoncent les obligations d'information. En outre, elles établissent les critères de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités du secteur public. La mise en œuvre de ces normes ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile et l'évaluation des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les réajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le CRSNG reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSNG pour l'exercice diffère selon qu'il est présenté en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent :

#### a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 120 125	1,086,268
Réajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1851)	( 536)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 10a)]	(6 944)	(6 779)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	( 17)	( 19)
Diminution des avantages sociaux futurs	273	235
Remboursement de charges des exercices antérieurs	<u>3 567</u>	<u>2 786</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 115 153	1 081 955
Réajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	588	2 258
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	1	-
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(206)	25
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages [note 11]	<u>20</u>	<u>1 208</u>
Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	403	3 491
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<u>1 115 556</u>	<u>1 085 446</u>

**b) Autorisations fournies et utilisées**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Autorisations fournies		
Crédit 5 - Subventions	1 069 269	1 038 500
Moins: Crédit périmé	(1 135)	(351)
Dépenses de fonctionnement	<u>(89)</u>	<u>-</u>
Dépenses de subventions	1 068 045	1 038 149
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	45 727	45 768
Moins: Crédit de fonctionnement périmé	(1 235)	(3 087)
Affectation bloquée	<u>(2 094)</u>	<u>(361)</u>
Dépenses de fonctionnement	42 398	42 320
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 113	4 977
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<u>1 115 556</u>	<u>1 085 446</u>

**4. Crédoeurs et charges à payer**

Les crédoeurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer du CRSNG.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Crédoeurs - autres ministères et organismes	508	501
Crédoeurs - parties externes	<u>1 913</u>	<u>2 721</u>
Total des crédoeurs	2 421	3 222
Charges à payer	2 458	2 193
<b>Total des crédoeurs et des charges à payer</b>	<u>4 879</u>	<u>5 415</u>

## 5. Avantages sociaux futurs

### a) Prestations de retraite

Les employés du CRSNG participent au régime, qui est parrainé et administré par le Gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p.100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le CRSNG versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2015-2016, les charges s'élèvent à 3 524 902 \$ (3 402 408 \$ en 2014-2015). La responsabilité du CRSNG relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

### b) Indemnités de départ

Le CRSNG verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre de changements aux conditions d'emploi avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	1 133	1 368
Charge (gain) pour l'exercice	( 20)	( 34)
Prestations versées pendant l'exercice	<u>( 253)</u>	<u>( 201)</u>
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<u>860</u>	<u>1 133</u>

## 6. Débiteurs

Le tableau qui suit présente les détails des débiteurs du CRSNG :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	904	1 352
Débiteurs - parties externes	<u>528</u>	<u>554</u>
Sous-total	1 432	1 906
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	( 26)	( 26)
<b>Débiteurs nets</b>	<u><u>1 406</u></u>	<u><u>1 880</u></u>

**7. Immobilisations corporelles**  
(milliers de dollars)

2015-2016

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Travail en cours Transferts	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	2016	2015
Matériel informatique	5 883	10		5 893	5 476	209	5 685	208	407
Logiciels	6 428	572	6 831	13 831	6 290	1 487	7 777	6 054	138
Autre matériel	549			549	287	47	334	215	261
Mobilier	4 100	6		4 106	3 938	92	4 030	76	163
Amélioration locative	3 801			3 801	3 750	16	3 766	35	50
Actifs en construction	6 831		(6 831)	0	0	-	-	0	6 831
<b>Total</b>	<b>27 592</b>	<b>588</b>	<b>-</b>	<b>28 180</b>	<b>19 741</b>	<b>1 851</b>	<b>21 592</b>	<b>6 588</b>	<b>7 850</b>

## 8. Passif éventuel

Dans une déclaration signifiée au CRSNG et à deux de ses employés, un chercheur a indiqué qu'il intenterait une poursuite pour rupture de contrat et diffamation qui pourrait s'élever à 33,5 millions de dollars, car le CRSNG avait mis fin aux subventions de ce dernier après qu'une enquête de l'université du chercheur ait révélé qu'il s'agissait d'inconduite et que le CRSNG ait déterminé que le chercheur n'avait pas respecté ses politiques. Dans une déclaration liée et signifiée au CRSNG, un ancien membre du Conseil du CRSNG, qui est nommé dans la première déclaration, a indiqué qu'il intenterait une poursuite pour son indemnisation de tous les dommages et coûts connexes qui peuvent être accordés dans le cadre de la première déclaration.

La valeur estimée actuelle du passif financier éventuel relatif au volet contractuel de la réclamation se chiffre à 200 000 \$. La valeur estimée actuelle du passif financier éventuel relatif au volet diffamation de la réclamation se chiffre à 50 000 \$. Ces montants n'ont pas été constatés dans les états financiers, étant donné qu'il est peu probable que le résultat soit défavorable.

## 9. Obligations contractuelles et engagements

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujéti à l'approbation des fonds par le Parlement. Au 31 mars 2016, les engagements pour les octrois des exercices futurs se répartissent comme suit :

	(milliers de dollars)
2016-17	924 905
2017-18	658 992
2018-19	415 211
2019-20	248 576
2020-21 et exercices ultérieurs	132 846
<b>Total</b>	<b>2 380 530</b>

De par leur nature, les activités du CRSNG peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le CRSNG sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs exercices lors d'acquisition de biens ou de prestation de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(milliers de dollars)
2016-17	95
2017-18	9
<b>Total</b>	<b>104</b>

## 10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSNG est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSNG a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSNG a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette et les chiffres s'y rapportant pour l'exercice 2015-2016 s'apparentent à ceux de l'exercice précédent :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	(milliers de dollars)	
Locaux	4 126	4 126
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>2 818</u>	<u>2 653</u>
<b>Total</b>	<u>6 945</u>	<u>6 779</u>

Le Gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le Gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

### b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSNG administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 19 798 715 \$ (20 230 077 \$ en 2014-2015) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

Dans certaines circonstances, le CRSNG recouvre également des frais administratifs lorsqu'il absorbe un fardeau administratif important pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organismes. Ces frais se sont élevés à 428 567 \$ durant l'exercice (717 797 \$ en 2014-2015) et ont réduit les charges de fonctionnement du CRSNG.

## **11. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages**

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

## 12. Information segmentée

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CRSNG. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2. Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(milliers de dollars)

	Découverte	Innovation	Gens	Services internes	2016 Total	2015 Total
<b>Paielements de transfert</b>						
Subventions et bourses	444 815	351 369	268 498	-	1 064 682	1 035 746
<b>Charges de fonctionnement</b>						
Salaires et avantages sociaux	7 749	15 442	3 862	13 025	40 078	36 773
Logement et locations	34	59	11	5 304	5 408	4 881
Services professionnels et spécialisés	697	354	120	2 200	3 371	4 370
Transport et communications	680	1 310	356	689	3 035	3 050
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 851	1 851	536
Information	29	148	50	687	914	716
Services publics, fournitures et approvisionnements	68	29	6	642	745	145
Réparation et entretien	2	2	1	121	126	101
<b>Total - Charges de fonctionnement</b>	9 259	17 344	4 406	24 519	55 528	50 572
<b>Total - Charges</b>	454 074	368 713	272 904	24 519	1 120 210	1 086 318
<b>Revenus</b>						
Revenus divers	-	-	-	86	86	51
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(1)	(1)	(1)
<b>Total - Revenus</b>	-	-	-	85	85	50
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	454 074	368 713	272 904	24 434	1 120 125	1 086 268